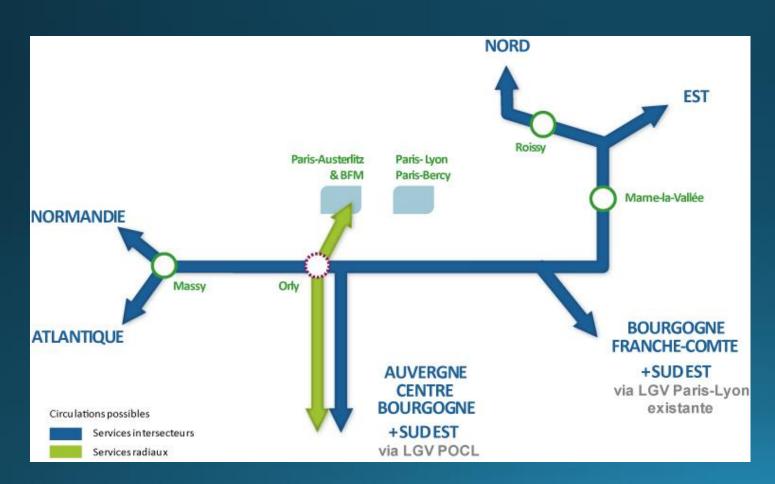
RECOURS EN CONSEIL D'ETAT : Principaux éléments de l'argumentaire

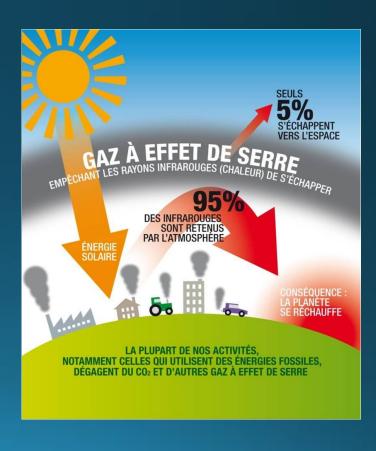


Des effets du projet sur l'environnement appréciés de façon très insuffisante.



- Des soi-disant impacts positifs du projet sur :
 - l'aménagement du territoire,
 - l'attractivité des villes
 - la réduction des émissions de GES





Des « oublis » dans l'évaluation du coût du projet, dont :

Coût du trafic routier pendant le chantier





Fermes solaires photovoltaïques

L'absence d'étude alternative pour Bordeaux-Dax

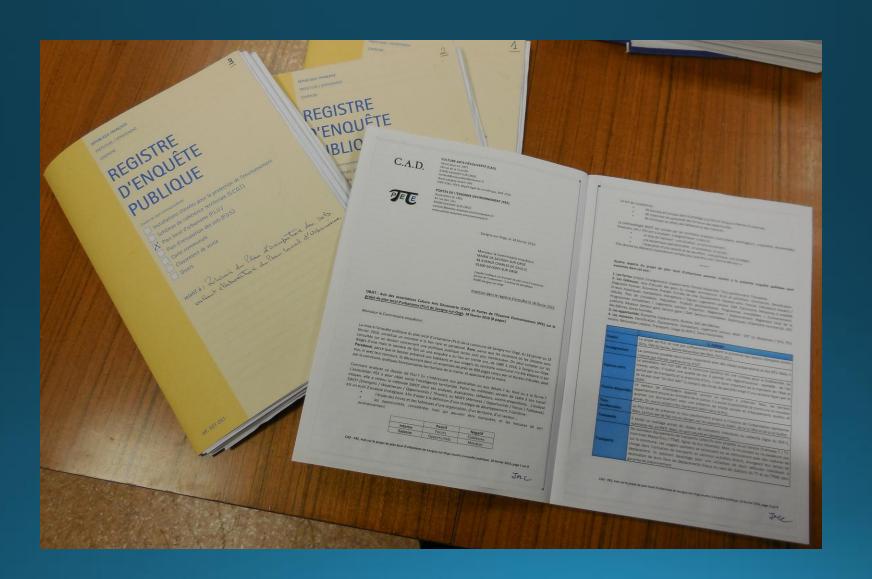


Une insuffisance des avantages présentés dans l'évaluation socio-économique avec des prétendus gains de temps et de voyageurs non démontrés.



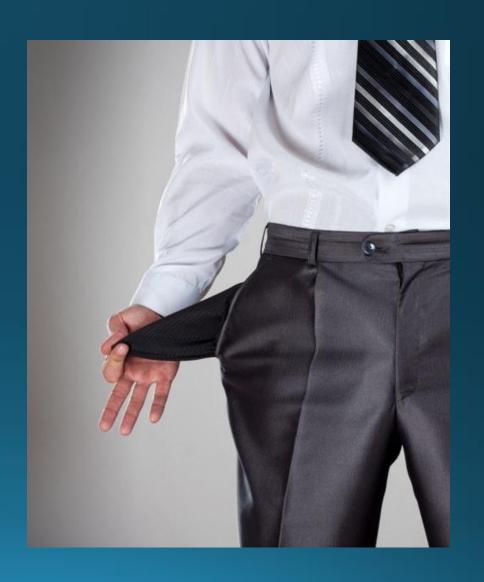


Un projet découpé de façon arbitraire en 3 enquêtes publiques séparées.



Mais surtout, des modalités de financement non fixées.





Une méthode d'évaluation socio-économique biaisée par

un « découpage inédit du projet »

• En tronçonnant le projet : Lignes nouvelles/Aménagements ferroviaires sud Bordeaux et nord Toulouse, on exclut des aménagements déficitaires qui ont une VAN négative.



 En fusionnant Bordeaux-Dax et Bordeaux-Toulouse on fait disparaître la VAN faiblement positive (+ 0,56Md€) de Bordeaux-Dax.



 En excluant Dax-Espagne déficitaire on ne prend pas en compte sa VAN fortement négative (- 4Md€)



Une méthode d'évaluation socio-économique biaisée par :

les artifices utilisés par RFF pour ne pas dégrader la VAN

- Non application de la directive Quinet et application de l'ancienne instruction cadre de Robien
- Avec l'instruction cadre de Robien :

non application de la chronologie du taux d'actualisation application d'un périmètre européen et non territorial



Une méthode d'évaluation socio-économique biaisée par :

les artifices utilisés par RFF pour ne pas dégrader la VAN

- Non application du changement de la TVA.
- Non prise en compte de l'incidence de la fin des concessions autoroutières.
- Non prise en compte les prévisions de trafic de l'opérateur institutionnel.



Ceci nous permet de dénoncer un bilan socio-économique NON SINCÈRE

LA VAN avec COFP N'EST PAS POSITIVE + 4Md€



MAIS NÉGATIVE :
- 3,2Md€ / - 4,6Md€

(selon l'instruction-cadre retenue)

LES DEUX ARGUMENTS ESSENTIELS SONT :

Un projet non financé



Un projet non rentable avec une

VAN réelle : <mark>- 3,2Md€ / - 4,6Md€</mark>



DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT ATTENDUE DANS UN AN OU UN AN ET DEMI



